

L'an deux mil vingt et un, le onze mars, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur AUBERT Chrystophe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/03/2021

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14
--

Présents : Mr AUBERT Chrystophe, Maire, Mmes BOISTARD Brigitte, GUICHARD Sylvie, HERIN Emilie, PERROTIN Marie-Louise, REFOURD Johanna, VIRTON Audrey, MM : BIGOT Adrien, LEON Jean-Pierre, MOREIRA José, THBAULT Michel

Excusés ayant donné procuration : Mmes : DRANCOURT Marine à HERIN Emilie, VANNIER Maëva à LEON Jean-Pierre, Mr GODFROY Tony à Mme PERROTIN Marie-Louise  
Absent : Mr ROUSSEAU Thomas

Secrétaire de séance : Mr THIBAUT Michel

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### **Comptes de gestion 2020 : (Budget principal, Logements Sociaux)**

Mr le maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 des budgets : principal, logements sociaux, a été réalisée par Mme la Trésorière du Centre des Finances Publiques de LANGEAIS et que ses comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs de la commune. Après délibération, le conseil municipal approuve les comptes de gestion à l'unanimité des membres présents.

### **Comptes administratifs 2020 :**

Considérant que les écritures des comptes administratifs 2020 sont conformes à celles des comptes de gestion 2020 de la Trésorière préalablement votés, Mr le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mr LEON Jean-Pierre, adjoint, conformément à l'article 2121-14 du CGCT, il est proposé au conseil municipal d'adopter les comptes administratifs comme suit :

**Budget logements sociaux** : il fait ressortir un excédent cumulé de 45 314,03 € en fonctionnement et un déficit cumulé de 11 026,72 € en investissement.(à l'unanimité). Mr MOREIRA quitte la séance après le vote.

**Affectation des résultats** : 11 026,72 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement, 11 026,72 € en déficit d'investissement reporté et 34 287,31 € en excédent de fonctionnement reporté. (à l'unanimité)

**Budget communal** : il fait ressortir un excédent cumulé de 214 920,68 € en fonctionnement et un déficit cumulé de 62 361,72 € en investissement. (à l'unanimité)

**Affectation des résultats** : 122 894,72 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement, 62 361,72 € en déficit d'investissement reporté, 92 025,96 € en excédent de fonctionnement reporté. (à l'unanimité)

**Vote des subventions aux associations :** il décide de reporter le vote au prochain conseil.

### **Panneaux de signalisation :**

il décide de la pose de différents panneaux de signalisation :

- Entrée et sortie d'agglomération à déplacer « rue de la poste » (12 pour et 1 abstention)
- Entrée et sortie d'agglomération à poser « route de la Marnière » (12 pour 1 abstention)
- Limitation de vitesse 50 km/h à poser « rue du grand riz » (12 pour 1 abstention)
- Cédez le passage à poser « rue Sauvignon » et « Chenin blanc » (12 pour 1 abstention)
- Interdiction aux véhicules motorisés à poser sur le terrain de bicross (12 pour et 1 abstention)
- Interdiction aux chiens même tenus en laisse à poser dans le jardin du mail (10 pour 2 contre 1 abstention)

**Maîtrise d'œuvre bâtiment 3 rue des écoles** : il décide de retenir l'offre de l'Agence Ranjard et Associés d'un montant de 28 000 HT € pour la maîtrise d'œuvre concernant la démolition de la maison « 3 rue des écoles » et l'aménagement d'un square. (11 pour 2 abstentions)

**Budget Principal : Autorisation du maire à engager, mandater et liquider les crédits d'investissement dans la limite de 25 %** : Vu l'article L1612-1 du CGCT, il autorise le maire à engager, mandater et liquider les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits en investissement au BP 2020 et affecte la somme de 2 820,00 € à l'opération 264 LOGICIELS article 2051. (12 pour 1 abstention).

Le maire,  
Chrystophe AUBERT.